



## COMPTE-RENDU SOMMAIRE DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DE MAINZAC

Séance du vendredi 03 mars 2017

Membres en exercice : 11

Date de la convocation : 23/02/2017

Présents : 10

L'an deux mille dix-sept et le trois mars l'assemblée régulièrement convoquée, s'est réunie sous la présidence de Monsieur Patrice DOMINICI (Maire),

Votants : 10

Présents : Patrice DOMINICI, Evelyne MAUBRUN, Francis ROCHE, Grégory GAILLARD, Annette DELAGE, Brigitte VERLHAC, Jean-Luc GERVAIS, Romain LABICHE, Régine DELAGE, Solange PARAGE

Secrétaire de séance :  
Grégory GAILLARD

Représentation :

Excusés : Michèle MERCIER

Absents :

### COMPTE ADMINISTRATIF 2017

BILAN GÉNÉRAL CA2016		SECTION DE FONCTIONNEM ENT	SECTION D'INVESTISSEM ENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTE S	BP 2016	89 456.99	34 892.20	124 349.19
	CA 2016	73 248.14	22 538.61	95 786.75
DÉPENSE S	BP 2016	89 456.99	34 892.20	124 349.19
	CA 2016	73 734.29	24 018.77	97 753.06
Résultats exercice (excédent)		<b>-486.15</b>	<b>-1 480.16</b>	<b>-1 966.31</b>

Excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 :

**22 443.44 €**

M. le Maire présente les différents chiffres du compte administratif du budget 2016. Pour la première année depuis 16 ans, le budget présente un léger déficit qui est compensé par l'excédent de fonctionnement global. Cependant, plusieurs signes restent inquiétants concernant l'avenir financier de la commune. Les principales causes sont liées aux différentes augmentations de différentes charges de fonctionnement, mais aussi principalement aux diminutions des dotations de l'état et des différentes compensations. Depuis 2-3 ans, M. le Maire informe le conseil que cela va devenir compliqué, nous sommes arrivés à un point crucial pour l'avenir de la commune.

L'excédent de fonctionnement est en baisse depuis plusieurs années, la commune dispose encore de quelques ressources, mais cela diminue.

Pour le montage du prochain budget, M. le Maire prévoit différents changements qui permettront de récupérer quelques marges de manœuvre pour pouvoir investir.

Vote du compte administratif sous la présidence de Madame PARAGE Solange. Le maire se retire de la séance pour laisser le conseil voter le compte administratif.

**Vote du compte administratif** 9 : POUR 0 : CONTRE

**Délibération concernant l'affectation de l'excédent de fonctionnement global cumulé au 31/12/2016 : 22 443,44 €**

9 : POUR 0 : CONTRE

### **PRÉPARATION DU BUDGET 2017**

Plusieurs réflexions sont en cours concernant les projets 2017, trois dépenses sont cependant déjà programmées :

- Élagage « vertical » par l'Entreprise DUBOIS qui a eu lieu en début d'année : 25h : 1 950,00€ TTC
- Élagage sur les côtés pour finir par l'entreprise DUBOIS à prévoir... environ 10-15h max
- Changement de l'ordinateur de la secrétaire de Mairie, car l'actuel date de 2009 et devient obsolète.

M. le Maire propose aussi la réflexion sur l'augmentation des impôts de la commune. Il présente un tableau des taux et produits depuis 2001. Il y a eu seulement deux augmentations des taux depuis 2001 (2003 et 2006). Il y a eu aussi une évolution des taux en 2011 liés à la réforme de la taxe professionnelle (passage en CFE), mais l'évolution proposée par les services des impôts a été calculée pour ne pas avoir d'augmentation globale, seulement un transfert de taxe. Pour l'année 2017, suite à la réforme des Communautés de Communes (loi NOTRE), il va y avoir à nouveau des modifications. Il va y avoir une augmentation, mais elle sera « lissée » sur 11ans et d'après les premières simulations, il devrait y avoir une légère baisse globale sur la commune. M. le Maire propose donc de réaliser une augmentation des taux en proportion pour arriver à une stabilité. Mais il est bien précisé que cela reste tout de même une augmentation !

### **DÉLIBÉRATION DON MAIRIE**

M. le Maire informe le conseil qu'il souhaite réaliser un don à la commune de 344,57 € correspondant à une promesse de sa part correspondant exactement à l'augmentation d'indemnité qu'il a eu depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2016 suite à une réforme de l'état obligeant les maires à obtenir le taux maximal d'indemnité (plus de choix possible). Cependant, le conseil doit autoriser ce don.

**Vote du conseil :** 9: POUR 0 : CONTRE

### **INFORMATION DE L'ARRIVÉE D'UN NOUVEAU DOCTEUR A JAVERLHAC**

Nouveau Docteur depuis le 27 février 2017: Corneliu DUDAU – Médecin généraliste

### **PRESENTATION DES DIFFÉRENTES COMMISSIONS DE LA NOUVELLE COMMUNAUTE DE COMMUNES**

Commission FINANCES, Commission DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, Commission URBANISME / AMENAGEMENT DU TERRITOIRE / TRES HAUT DEBIT, Commission SCOLAIRE, Commission RESSOURCES HUMAINES, Commission ENVIRONNEMENT – DEVELOPPEMENT DURABLE, Commission PETITE ENFANCE – ENFANTS – JEUNESSE, Commission COHESION SOCIALE ET AGES DE LA VIE, Commission TRAVAUX, Commission CULTURE – PATRIMOINE, Commission TOURISME – VIE ASSOCIATIVE – EVENEMENTIEL, Commission COMMUNICATION

Après une courte description du rôle de chaque commission, M. le maire propose aux différents conseillers de rentrer dans une des commissions.

M. DOMINICI sera membre des commissions suivantes : Finances, Urbanisme, très haut débit, Ressources humaines et communication.

### **PROJET ÉOLIEN FEUILLADE-SOUFFRIGNAC**

M. le Maire informe le conseil qu'une grande réunion d'information aura lieu le JEUDI 23 MARS 2017 à 18h à la salle des fêtes de Marthon. À la suite de plusieurs demandes et de critiques d'association, plusieurs élus du territoire ont souhaité mettre en place cette réunion. M. DOMINICI est chargé de son organisation et de l'animation de cette soirée. Il est prévu l'organisation suivante, mais elle doit être discutée avec la société ABOWIND et l'association.

- 1<sup>ère</sup> partie : Introduction par les élus de Feuillade rappelant l'historique du projet
- 2<sup>ème</sup> partie : Présentation du projet par la société ABO WIND
- 3<sup>ème</sup> partie : Parole à l'association « Vigilance Souffrignac et Environs de Feuillade »
- 4<sup>ème</sup> partie : Débat – Questions/réponses

Il est prévu que la 2<sup>ème</sup> partie et la 3<sup>ème</sup> partie soient avec le même temps permettant ainsi d'avoir le même temps de parole entre l'entreprise et l'association « contre le projet ».

Ci-dessous, la liste des communes concernées par le rayon d'affichage des 6Km et qui seront amenées à émettre un avis sur projet :

#### **Dans le département de la Charente (16) :**

CHARRAS, FEUILLADE, GRASSAC, MAINZAC, MARTHON, MONTBRON, SAINT-GERMAIN-DE-MONTBRON, SOUFFRIGNAC, VOUTHON

#### **Dans le département de la Dordogne (24) :**

BEAUSSAC, HAUTEFAYE, JAVERLHAC-ET-LA-CHAPELLE-SAINT-ROBERT, TEYJAT, VARAIGNES

L'invitation à cette réunion sera transmise à toutes les collectivités ci-dessus, chacune d'entre elles étant en charge de la communiquer à sa population.

À la date de ce conseil municipal, M. le Maire a eu l'accord pour la présence de la société ABOWIND et sur l'organisation. Concernant l'association, une demande de rendez-vous pour en discuter a été réalisée, mais pas de réponse à ce jour.

M. le maire précise que les conseillers municipaux de toutes ces communes seront invités directement, car ils devront émettre un avis en conseil municipal suite à l'enquête publique (date non encore définie)

### **INFORMATIONS DIVERSES**

- Bilan recensement 2017 : La population municipale de Mainzac est en 2017 fixé à 113
- La toiture de l'église commence à poser plusieurs problèmes, un devis pour estimation financière a été demandé à l'entreprise BAYET de Javerlhac d'un montant d'environ 20 000€. Il n'est pas prévu pour le moment de réaliser ces travaux, mais il va falloir y penser.
- Information association CAP Femina : Présentation de l'association et des différentes manifestations proposées par celle-ci sur Mainzac en 2017. Malgré le souhait de M. le Maire de proposer gratuitement la salle des fêtes à cette association humanitaire pour les différentes manifestations pour les habitants de la commune, le conseil décide de faire payer normalement la location de la salle.

- Demande de carte d'identité : Information concernant les nouvelles modalités pour les demandes de cartes d'identité, ce service ne pourra plus être réalisé par la Commune de Mainzac.
- Information sur la réfection « voirie » du carrefour de la D111 et D93 par le département.
- Problématiques de réparation des poteaux téléphoniques sur la commune. M. le Maire demande à la population d'informer la mairie en cas de problèmes.
- Discussion sur la date du repas des aînés.

*Clôture de la séance à 22h*